Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 029-212902340-20260702-DE12CM020726-DE

REDENE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 02.07.2026

Nombre de Conseillers : 23
Présents : 20
Représentés : 23
Date convocation : 26.06.2026

Le Conseil Municipal de REDENE, légalement convoqué, s'est assemblé en session ordinaire, jeudi 02 juillet 2026, à 19h00 en la salle du Conseil, Mairie, sous la présidence de M. Yves BERNICOT, Maire.

ETAIENT PRESENTS : BERNICOT Yves, FIAMMINGO Jean-Luc, HARRAULT Stéphanie, MAYADOUX Denis, ULVE Marielle, MAGUER Alain, ULVE Christophe, LE TALLEC Thomas, FLESCH Laurie, HUARD Romain, JAVAUDIN Nancy, PORTIER Laurent, CABON Vanessa, MARSCHAL-PATUREAUX Corinne, SILVESTRE Benoit, MARISCAL Lionel, STANGUENNEC Viviane, LABBE Sylvie, BOUGUENNEC Yannick, BUQUEN Muriel,

ABSENTS EXCUSES : TURPIN Gwenn, NAYARADOU Nadine, GEORGEL Bruno,

REPRESENTÉS : NAYARADOU Nadine a donné pouvoir à BUQUEN Muriel
TURPIN Gwenn a donné pouvoir à JAVAUDIN Nancy,
GEORGEL Bruno, a donné pouvoir à FIAMMINGO Jean-Luc,

SECRETAIRE DE SEANCE : LE TALLEC Thomas

12. Association : Attribution d'une subvention à l'association HATOR LAKSHMI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis de la Commission Vie associative et Sports consultée de manière dématérialisée le 23 juin 2026,

Il est proposé au Conseil Municipal d'octroyer une subvention d'un montant de 300 € à l'association HATOR LAKSHMI, nouvellement créée, afin de l'accompagner dans son installation.

M. le Maire demande si des conseillers sont membres de l'association sollicitant une subvention. Le cas échéant, les conseillers intéressés sont invités à ne pas prendre part au vote, du fait de leurs fonctions au sein de ces associations.

Vote :
Après délibération, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** l'octroi d'une subvention d'un montant de 300 € à l'association HATOR LAKSHMI,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité par 23 voix Pour
0 voix Contre et 0 Abstention

Pour extrait certifié conforme,
Le 07/07/2026,
Le Maire, Yves BERNICOT

MAIRIE DE REDENE 29 (FINISTERE)